



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 09/2017

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 29 Procurations : 06

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille dix-sept, le vingt-quatre janvier, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 17 Janvier 2017.

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, MARQUIER, ARNAL, RIGAUD, FERTE J., FERTE S, GARBIN, MARTIN, JOUET, DELON.

PROCURATIONS

M. BERNES	à	M. ANDUZE
Mme LE GUIRIEC	à	Mme MAUREL
Mme FIEVRE	à	M. RIGAUD
M. CASTAING	à	Mme AUDIGUIER
Mme LLOUBERES	à	Mme LIAN
Mme SEIB-TAUPIN	à	Mme JOUET

SECRETAIRE : M. ZAMBONI a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : PERSONNEL - Créations de postes suite à l'augmentation horaire du temps de travail des collaborateurs du service EJE

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient d'augmenter l'horaire du temps de travail des agents d'animation. Cette augmentation est rendue nécessaire suite à la nouvelle organisation des deux sites scolaires et la prise en compte des rythmes scolaires.

Madame le Maire précise que les agents concernés par la modification de leur temps de travail ont été informés, et que ces derniers ont tous notifiés leur accord.

Ces augmentations dépassant 10 %, il convient de créer les postes suivants :

	POSTE ACTUEL	POSTE A CREER DANS LE CADRE DU PPCR
3 Adjoints d'Animation 2 ^{ème} classe	08/35 ^{ème}	Adjoints d'Animation 17.50/35 ^{ème}
2 Adjoints d'Animation 2 ^{ème} classe	08/35 ^{ème}	Adjoints d'Animation 30/35 ^{ème}
2 Adjoints d'Animation 2 ^{ème} classe	10/35 ^{ème}	Adjoints d'Animation 17.50/35 ^{ème}
2 Adjoints d'Animation 2 ^{ème} classe	13/35 ^{ème}	Adjoints d'Animation 17.50/35 ^{ème}
1 Adjoint d'Animation 2 ^{ème} classe	15/35 ^{ème}	Adjoints d'Animation 17.50/35 ^{ème}
1 Adjoint d'Animation 2 ^{ème} classe	16/35 ^{ème}	Adjoints d'Animation 20/35 ^{ème}
1 Adjoint d'Animation 2 ^{ème} classe	18/35 ^{ème}	Adjoints d'Animation 20/35 ^{ème}
1 Adjoint d'Animation 2 ^{ème} classe	18/35 ^{ème}	Adjoints d'Animation 30/35 ^{ème}
2 Adjoints d'Animation 2 ^{ème} classe	24/35 ^{ème}	Adjoints d'Animation 30/35 ^{ème}
1 Adjoint d'Animation 1 ^{ère} classe	21/35 ^{ème}	Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} classe 30/35 ^{ème}
5 Adjoints d'Animation 2 ^{ème} classe	28/35 ^{ème}	Adjoints d'Animation 30/35 ^{ème}
1 Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	28.71/35 ^{ème}	Adjoint Technique 30/35 ^{ème}
2 Adjoints Technique 2 ^{ème} classe	22/35 ^{ème}	Adjoint Technique 30/35 ^{ème}

Le Comité Technique a émis un avis favorable lors de sa séance du 17 janvier 2017.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité:

- De créer les postes tels que décrits ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 25 janvier 2017

Le Maire,

Lysiane MAUREL

